

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEPARTEMENT
DU RHONE

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CCAS	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
9	9	7

DATE DE LA CONVOCATION 26 juin 2025
--

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 3 juillet 2025

L'an deux mille vingt cinq
et le trois juillet
à 18 heures 00, les membres du Conseil d'Administration du
CCAS dûment convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de
leurs séances, sous la présidence de Madame Agnès NELIAS,
Présidente.

Présents : BADOIL René, BAZIN Elisabeth, BLUM Virginie,
FOURDIN Fabrice, JOANNIN Marie, RULLIAT Christian,
RULLIAT Nathalie.

Absents excusés : DURAND Pierre, NELIAS Agnès

Secrétaire : FOURDIN Fabrice

D2025-09 **Objet :** Modification de la procédure de portage des repas

Monsieur le Vice-président présente les modifications de la procédure du portage de repas.

IL rappelle que le fonctionnement du service du portage de repas à domicile, est un partenariat entre la commune d 'Yzeron, le CCAS et la résidence « L'YZERON ».

Cette modification porte sur la tarification appliquée en cas de non-retour des boîtes plastiques contenant les repas livrés. Elles sont désormais nominatives et si les boîtes ne sont pas rendues sous 15 jours elles seront facturées 5 € par boîte.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS, par 7 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION,

ADOPTENT la modification de la procédure portage des repas.

Fait et délibéré le 3 juillet 2025

La Présidente



Le secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Fourdin".

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

- 8 JUIL. 2025
- 8 JUIL. 2025